

AVENANT N° 1 REGLEMENT COUPES DE FRANCE PROMOSPORT 2020

3.2. - Pneumatiques

Seront seuls autorisés sur piste déclarée sèche les pneus de marque **PIRELLI** tels que définis ci-dessous :

Piste sèche (DRY) :

CATEGORIE	DIMENSION	MODELE	GOMME	TARIF TTC
125 Promo	AV 100/70 R17	Diablo Superbike	SC1	150€
	AR 120/70 R17	Diablo Superbike	SC1	165€
RC 125 KTM	AV 110/70 R17	Diablo Superbike	SC1	160€
et Yamaha R125	AR 140/70 R17	Diablo Superbike	SC1	185€

Piste mouillée (WET) :

CATEGORIE	DIMENSION	MODELE	GOMME	TARIF TTC
125 Promo	AV 100/70 R17	Diablo Rain	SCR1	150€
	AR 125/70 R17	Diablo Rain	SCR1	170€
RC 125 KTM	AV 110/70 R17	Diablo Rain	SCR1	150€
et Yamaha R125	AR 140/70 R17	Diablo Rain	SCR1	200€

3.3. Système d'échappement / niveau sonore

Les systèmes d'échappements et silencieux peuvent être changés ou modifiés.

L'emplacement, l'apparence et le profil du silencieux doivent rester tels que le modèle homologué.

Les machines dotées d'un échappement "bas" (chambre de tranquillisation sous le moteur et silencieux court) pourront déroger à la règle de profil pour autant que le silencieux se trouve dans un triangle dont les sommets sont formés par l'axe du repose pied, l'axe de la roue arrière et la projection verticale reliant celui-ci au bord supérieur de la jante arrière (voir croquis ci-dessous).

Pour des raisons de sécurité les bords de la ou des sorties des silencieux doivent être arrondis pour éviter les bords tranchants.

L'extrémité d'un tuyau d'échappement ou du silencieux d'un motorcycle solo ne doit pas dépasser la tangente verticale du pneu arrière.

Le niveau sonore ne doit pas dépasser 102 dB/A aux régimes définis à l'article 19 des règles générales pour les contrôles techniques.

Pour la catégorie 125cc 4 temps monocylindre, la norme de bruit ne devra pas dépasser 102 dB/A à 5 500 tours.

Fait à Paris, le 19 juin 2020